

ANNEXE « Règlement Intérieur » RING 2023

COMMISSION DU RING

Protection des amateurs

Un amateur n'a aucune protection en cas de mauvaises décisions lors d'un concours par le personnel du ring.

A partir de 2023, il sera possible qu'un amateur écarté à tort d'un exercice puisse porter plainte auprès d'un service de médiation. S'il peut prouver qu'une erreur a été commise, ses points peuvent encore être attribués.

L'erreur sera évaluée et étudiée par les personnes désignées et une décision finale sera prise en consultation avec les comités compétents.

Le résultat du concours sera conservé, mais le classement pour les championnats pourra être ajusté. Quelques personnes seront désignées pour agir comme points de contact.

Juges

* Se compose de l'ensemble du corps des juges, nationaux, régionaux et aspirants.

* Ils élisent dans leur groupe un comité exécutif, coordinateur, coordinateur adjoint et secrétaire + 2 membres du conseil.

* Tous sont rééligibles tous les six ans. S'il n'y a pas d'autres candidatures, un vote de confiance est toujours nécessaire, la base étant la majorité simple

Fonctions des juges UC : - UCK

- Gérer les candidatures et examiner les nouveaux juges
- Organiser la ou les réunion(s) des juges et éventuellement ajuster les juges si nécessaire
- Regrouper toutes les propositions relatives à la réglementation technique.
- Tout membre, quelle que soit sa fonction, dépassant ses limites peut être convoqué à tout moment par le "Comité Exécutif des Juges". Ils peuvent éventuellement proposer et/ou imposer une sanction.
- Examiner les rapports de concours et regrouper les commentaires pour examen, si nécessaire.

Homme d'attaque

* Ils élisent un comité exécutif, un coordinateur, un coordinateur adjoint et un secrétaire de toutes les localités

* Tous sont rééligibles tous les six ans. S'il n'y a pas d'autres candidatures, un vote de confiance est toujours nécessaire, la base étant la majorité simple

Fonctions de leur UC : - UCA

- Organiser et mener des Homme d'attaque ring d'examen

- Organiser des réunion(s) et éventuellement ajuster les Homme d'attaque si nécessaire
- Regrouper les propositions éventuelles concernant la méthode de travail des Homme d'attaque.
- Tout membre, quelle que soit sa fonction, qui dépasse ses limites peut être convoqué à tout moment par le "comité exécutif des hommes d'attaque". Ils peuvent éventuellement proposer et/ou imposer une sanction. - Proposer des hommes d'attaque pouvant se qualifier pour le GP et les championnats.

Comité exécutif de la Commission Ring – UCR

- Actuellement en construction

A. CONCOURSS (à partir de 2023)

- Un maximum de 2 concours par jour de concours sont autorisés.
 - Les clubs peuvent choisir entre un concours de catégorie 1 et 2 ou un concours de catégorie 3 et 2.
 - Le classement, pour chaque catégorie, reste tel qu'il est actuellement, comptant les places.
 - Le classement doit être réalisé dans sa propre catégorie. Chaque chien doit donc jouer dans sa propre catégorie.
 - Compétition : Les juges établissent leur programme pour la catégorie 2/1 ou 3/2. Il y a donc toujours 2 programmes. Le programme de catégorie 3 doit être simple et réglementaire, ne pas tester les chiens.
 - Les juges doivent donc démontrer plus clairement la différence entre les deux catégories
 - Les chiens peuvent jouer ensemble, mais les clubs doivent essayer de regrouper un peu les chiens d'une même catégorie afin d'avoir un parcours fluide.
 - Les femelles n'ont plus à jouer en dernier, elles peuvent aussi choisir leur propre heure de prestation comme les mâles. Veuillez noter; participer avec une chienne en chaleur est strictement interdit. Si tel est le cas, une suspension immédiate de six mois actifs* (*mois d'une saison de jeu) suivra.
 - Les chiennes peuvent également agir comme chiens blancs.
 - Maximum 20 participants par compétition et éventuellement deux suppléants. Les clubs peuvent, après consultation des juges requis, autoriser 13, 14 participants ou plus à participer successivement. La distribution des prix doit avoir lieu vers 18h00. Attention, au-delà de 20 inscriptions, un club peut encore organiser une journée et demie ou une compétition sur deux jours.
 - Une compétition valide doit avoir au moins 10 participants. En cas de blessure, un certificat numérique du vétérinaire ou une note du médecin doit être envoyé par eux-mêmes au NVBK. Les certificats ordinaires ne sont plus valables, afin d'éviter la fraude.
 - Vous ne pouvez participer qu'une seule fois au même concours.
- Le concours sera clôturé deux semaines à l'avance, si le concours n'est pas complet. Clôture du concours lorsqu'il est complet 3 semaines à l'avance.

b. Lorsque le concours est complet et clôturé trois semaines avant le concours, il n'est pas permis de changer quoi que ce soit à cette fermeture, bien entendu, en cas d'abandon (maladie, blessure, etc.), ces abandons peuvent encore être remplacé.

c. La priorité doit être donnée aux amateurs appartenant à la catégorie du concours organisé (exception v pour les fans de leur propre club).

A saturation des participants :

L'entraînement pendant le(s) jour(s) d'une compétition est interdit sur le terrain où il se déroule de 0 à 24 heures.

Le nombre de participants pour les compétitions d'une journée = 20 participants + éventuellement 2 réserves. Avec plusieurs participants inscrits, le club peut et peut choisir d'organiser une compétition sur 1½ journée ou sur 2 jours. Il est préférable de consulter l'inscrit.

Concours de deux jours.

Peut et peut éventuellement être mentionné dans le calendrier sportif, s'il y a suffisamment de chiens pour 1 jour, vous n'aurez à payer que pour 1 jour. Pour une ½ journée, le paiement doit être effectué pour une journée entière. Pour 1½ jours, le paiement doit être effectué pour 2 jours. Avec plus de 20 participants, un club peut organiser un éventuel événement de deux jours.

Compétition d'une demi-journée.

Les clubs peuvent, après consultation des juges requis, autoriser 13, 14 participants ou plus à participer successivement. La distribution des prix doit avoir lieu vers 18h00.

Avec trop de participants.

Les fans non acceptés doivent être avisés dans un délai de 3 jours suivant la date de clôture. Les conseils d'administration du club sont libres de choisir parmi les candidats, mais l'ordre d'inscription doit être respecté (voir système d'inscription numérique des données).

En cas de manque de participants. (Minimum 10 participants)

Au plus tard 8 jours avant le concours, la décision doit être prise si le concours aura lieu ou non. En cas d'annulation, les amateurs doivent être prévenus dans un délai de 3 jours suivant la décision.

Concours annulé (autre raison)

Un club qui souhaite annuler sa compétition, répertoriée sur le site du NVBK, doit en informer le secrétariat national dans les plus brefs délais. Un motif valable doit être indiqué. Dans de tels cas, les dates de concours fixées pour les années suivantes peuvent être compromises.

Les clubs sont libres de refuser un amateur à leur concours même si le concours n'est pas complet et ce pour des raisons valables. Ils sont tenus de faire connaître ce motif à la personne concernée lors du prélèvement et au Secrétariat National.

B. DEMANDES DES JUGES.

Minimum 2 mois avant la date du concours. Avant d'organiser des compétitions de 1½ et 2 jours, les conseils d'administration du club doivent s'assurer de la coopération des juges demandés pour la performance supplémentaire. Si aucun juge n'est disposé à venir juger une compétition, l'UCK du corps des juges doit en être informé via le Secrétariat National au moins un mois avant la date de la compétition. Il faudra apporter la preuve que le club a fait le nécessaire. Si l'UCK ne trouve pas deux juges ou pas du tout, la compétition pourra être jugée par deux juges régionaux. Les juges régionaux et aspirants reçoivent la même indemnité de dépenses que les juges nationaux (voir les taux NVBK).

C. CLASSIFICATION DES CATÉGORIES

Pour accéder à la catégorie 1, un chien doit avoir passé au moins une saison en catégorie 3 (la plus basse) et une saison en catégorie 2 (entre les deux). Le passage à une catégorie supérieure aura lieu la saison suivante, sous réserve que les conditions supplémentaires suivantes soient remplies :

- N'importe quel chat. 3 chien qui marque 5 x 300 points ou plus pendant la saison (ou pendant plusieurs saisons) doit être placé en Cat. 2 pour jouer. Tout chien inscrit est inscrit au calendrier du championnat national félin. 3 doit également évoluer en catégorie 2 à partir de la saison prochaine, également réserve.
- N'importe quel chat. 2 chien qui marque 3 x 340 points ou plus pendant la saison (ou pendant plusieurs saisons) doit être placé en Cat. 1 pour jouer. Tout chien inscrit est inscrit au calendrier du championnat national félin. 2 doit évoluer en catégorie 1 dès la saison prochaine, également réserve.

Seuls les « championnats provinciaux » ne sont pas éligibles au transfert ou au classement.

Exceptions:

A) Un chien qui débute la saison dans une catégorie et atteint son nombre de points peut continuer à jouer dans cette catégorie pour toute la saison.

B) Les participants transférés d'une autre fédération doivent soumettre une demande au secrétariat national. L'amateur concerné sera alors informé de la catégorie dans laquelle le chien doit s'inscrire.

CHAMPIONNAT PROVINCIAL.

Chaque province aura un dimanche individuel. Les règlements et les normes sont autonomes pour chaque commission provinciale.

GRAND PRIX NVBK

Le programme est établi par le secrétariat national qui invitera également les participants. Les candidats sont les cinq premiers classés dans chaque catégorie. Il est possible de compléter, mais aussi selon le classement.

CHAMPIONNAT NATIONAL.

CONSEIL AUX CLUBS : SUR LES PROGRAMMES, FOURNIR UNE BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME.

RÈGLEMENT RING DE CHAMPIONNAT NATIONAL.

A. ÉQUIPEMENT :

1° Chaque année le NVBK organise les Championnats Nationaux écrit en anneau pour les catégories 1, 2 et 3.

2° Les Clubs doivent postuler pour l'organisation de ces championnats.

3° Les comités provinciaux peuvent également postuler pour ces établissements.

4° Le club qui souhaite être considéré pour l'organisation d'un Championnat doit remplir les conditions suivantes :

- a) S'adresser au NVBK ou à sa commission provinciale.
- b) Être moralement et financièrement solide pour pouvoir assurer l'établissement.

La Commission provinciale peut désigner le club organisateur (ou les clubs : voir organisation par.3) parmi ses candidats.

Attention, un club qui souhaite réaliser l'organisation sur un site neutre est toujours prioritaire. Un site neutre est un site inexistant ou un site appartenant à un club non affilié à la NVBK. Veuillez noter qu'un nouveau terrain appartenant à un club affilié, qui n'a pas encore été utilisé pour un événement, sera également considéré comme neutre.

B. LE TERRAIN.

1° Le terrain sur lequel un Championnat National est disputé doit :

- a) Avoir une surface minimale suivante : 900 m².
- b) Obtenir l'approbation préalable de l'organe administratif NVBK

2° La surface totale du terrain (ring, tribune, cantine et tout autre hébergement) doit être suffisamment spacieux.

C. NOMINATION DES JUGES, COMMISSAIRE ring, SECRÉTAIRE ET CONTROLEUR.

Quatre juges (2 effectifs, 1 maître de piste et 1 commissaire à l'inspection des fiches de juge (formulaires de concours), un secrétaire et un garde-chiens, sont proposés par l'UCK. Les hommes d'attaque sont désignés et présentés à partir du groupe d'hommes d'attaque. Les localités (groupe d'hommes d'attaque) désignent leurs candidats et désignent 3 hommes d'attaque par concours. Tous les frais de déplacement du personnel désigné pour les Championnats Nationaux et le Grand Prix seront remboursés.

L'ensemble du personnel sera informé par le « comité concerné ».

L'organe administratif NVBK est également informé.

Chien blanc :

Le club organisateur doit fournir un chien test fiable.

La deuxième réserve peut toujours servir de chien d'essai. Un chien d'essai d'une autre catégorie peut être utilisé s'il s'agit d'un chien sain, mais ce chien ne peut pas participer aux championnats nationaux suivants. (Les championnats provinciaux sont autorisés) BV Pour la catégorie 3, il n'est pas permis d'utiliser un chien d'essai qui a été sélectionné en cat.2 ou 1.

Le propriétaire du chien d'essai peut participer avec un autre chien.

D. MONTANT DES PRIX EN ESPÈCES ATTRIBUÉS.

Déterminé annuellement par l'instance dirigeante et réparti également entre les participants. (Toutes catégories – 25 euros par participant et réserves).

Si plus d'un amateur obtient le plus grand nombre de points, le Champion le mieux classé au début du Championnat est le Champion. Si ce classement est également égal, le plus grand nombre de points obtenus compte.

E. CONDITIONS A REMPLIR POUR PARTICIPER

Le nombre maximum de participants par catégorie est déterminé annuellement en fonction du nombre de chiens et éventuellement de 2 réserves. Les amateurs sont informés par le Secrétariat National de leur sélection comme participants.

Les personnes sélectionnées reçoivent l'heure, la date est indiquée, de radier si elles ne souhaitent pas participer. Passée la date indiquée, aucun amortissement ou ajustement ne sera accepté et la réglementation prévue s'appliquera en cas d'absence.

Après la date de clôture prévue, les programmes sont soumis aux secrétaires de club et à l'instance dirigeante, afin d'informer les participants de l'heure d'inscription. Les participants et l'heure de la représentation sont également indiqués sur notre site Web.

Les concours sur invitation non officiels ne sont pas éligibles. Si le compétiteur désigné ne se présente pas ou n'a pas donné de préavis avant que le premier compétiteur soit sur le terrain, la réserve prendra sa place même si le compétiteur désigné se présente plus tard.

Concours pris en compte :

Catégorie 3 = 6 meilleurs concours (1 hors province)

Catégorie 2 = 8 meilleurs concours (2 hors province)

Catégorie 1 = 8 meilleurs concours (3 hors province)

F. DISPOSITIONS IMPORTANTES.

Une semaine avant le départ, les participants ne sont plus autorisés à s'entraîner sur le terrain destiné à l'organisation des Championnats Nationaux et certainement pas à s'entraîner au programme.

Celle-ci sera strictement appliquée.

G. APPEL DES CANDIDATS.

1° Tous les participants avec leur chien, y compris les deux suppléants, doivent être présents avant le début du concours. A comprendre LE MATIN (8H00)

2° Le contrôle du respect de l'alinéa G (pas de pratique) sera effectué par toute personne désignée.

La rotation est déterminée par le nombre de points (places) obtenus dans le nombre requis de concours. La note la plus basse apparaît en premier, la note la plus élevée en dernier.

La subdivision peut être faite en deux groupes :

samedi et dimanche OU deux dimanches

La catégorie catégories et le nombre de participants est déterminé par le nombre de chiens jouant dans la catégorie donnée.

Aucune distinction n'est faite entre le sexe des chiens, ils jouent donc ensemble.

Les champions de l'année précédente, dans la mesure où ils se sont qualifiés, doivent agir en fonction des points (places) obtenus de leurs compétitions nécessaires.

H. DIVERS.

Les candidats désignés qui ne peuvent saisir leur chance sont priés de contacter le Secrétariat National ou un membre du DB. Avertir dès que possible.

Pour la préparation des programmes, les clubs organisateurs reçoivent une liste contenant les informations suivantes :

- Noms des participants.
- Nom du club pour lequel ils jouent.
- Noms des chiens.
- Le sexe.
- Les numéros IB.
- Le nombre de points (places) dans les concours requis.

I. PÉNALITÉS

Chaque groupe (UCK-UCA) peut appeler n'importe quel contrevenant, le groupe peut proposer et/ou attribuer une sanction/points de démerite.

Le secrétaire du groupe informe le contrevenant et l'instance dirigeante.

Les sanctions directes sont toujours prononcées à l'amiable. Recours devant l'instance administrative toujours possible dans le respect de la réglementation.

J. ORGANE DIRECTEUR

Le CA peut dissoudre le comité et/ou ses membres à tout moment s'il le juge nécessaire. Cela fournissait des raisons valables.

Les membres du conseil d'administration de NVBK peuvent toujours suivre les réunions, bien qu'en tant qu'observateurs et sans droit de vote.

PS. La réglementation néerlandaise s'applique (siège de l'organisation). Les traductions peuvent différer et ne sont pas contraignantes.